

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEZE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 77/2017**

**Objet : ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS N° 14/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 02 FEVRIER 2016 ET N°15/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 02 FEVRIER 2016**

**Lotissement HAMLET ZI Pompignal 31190 MIREMONT - Cession de terrains des lot n°4 et n°5 au profit de la SARL VIDAL TRANSPORTS sise rue Malbec 31190 AURAGNE**

**L'an deux mille dix-sept et le 04 avril à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge**

**PRESENTS :** M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENZA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

**POUVOIRS :** M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle  
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine  
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René  
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia  
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis  
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène  
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid  
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique  
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

**ABSENTS EXCUSES :** M. DIDIER Claude

**ABSENTS NON EXCUSES :** M. MARQUIER Serge, M. MAGGILOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle aux élus la compétence de la Communauté de Communes Lèze Ariège en matière de développement économique. Il précise qu'à ce titre plusieurs opérations successives de lotissements ont permis la réalisation de l'aménagement de la Zone d'activité d'intérêt communautaire LAVIGNE/POMPIGNAL. Ces aménagements permettent de proposer à la vente des lots au profit de projets de type industriel et artisanal.

Il souligne, qu'à ce titre, a été constitué par la Communauté de Communes du District de la Vallée de l'Ariège le lotissement « HAMLET » n° LT 31 345 06 LK 001 sis ZI Pompignal à Miremont, 31190.

L'emprise foncière de ce lotissement a été constituée sur la parcelle référencée n°434 p section F lieu dit Bordeneuve du plan cadastral de la commune de Miremont.

Ce lotissement a été autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de la Commune de Miremont en date du 01<sup>er</sup> août 2006. Cet arrêté a fait l'objet d'une première modification par arrêté de lotir du 11 décembre 2006 portant changement de la rédaction de l'article 7 de l'arrêté initial (hauteur de plancher des constructions...)

Un arrêté modificatif a été déposé par la suite et obtenu en date du 23 octobre 2006 portant modification de la répartition des surfaces entre le lot n°1 et le lot n°2 sous les références LT 31 345 06 LK 002.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'un nouvel arrêté modificatif accordant un permis d'aménager a été déposé et obtenu en date du 16 avril 2015 sous les références PA 031 345 06 LK 002-M02. Cet arrêté porte division du lot n°2 en deux lots numérotés 4, d'une superficie de 2766 m<sup>2</sup>, et 5, d'une superficie de 2400 m<sup>2</sup>. Le nombre de lots du lotissement « HAMLET » est porté à 4 sans changement de la surface globale.

Il présente la demande formulée par Monsieur VIDAL Nicolas représentant légal de l'entreprise SARL VIDAL TRANSPORTS domiciliée rue Malbec 31190 AURAGNE souhaitant procéder à l'acquisition des lots n°4 et n°5 du lotissement HAMLET sis ZI Pompignal à Miremont 31190.

Il précise que ladite société souhaite réaliser la construction d'un bâtiment d'une superficie de l'ordre de 1000 m<sup>2</sup> destiné à l'activité de l'entreprise de Monsieur VIDAL Nicolas (transport routier de marchandises)

La dite cession sera réalisée moyennant un prix de 9,60 € le m<sup>2</sup> TVA incluse.

Considérant la surface arpentée totale des dites parcelles, soit 5166 m<sup>2</sup>, la cession sera réalisée au prix convenu de 49 593,60 € TVA Incluse.

Il est précisé que la SHON maximale pouvant être réalisée sur les deux lots susvisés est 2 583 m<sup>2</sup>.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président afin de procéder à la signature de l'acte de vente relatif à la cession des lots n°4 et n°5 du lotissement « HAMLET » au profit de Monsieur VIDAL Nicoles représentant légal de l'Entreprise SARL VIDAL TRANSPORTS aux conditions ci-dessus définies ou toute autre personne morale désignée par ce dernier ;

-**Précise** que la Communauté de Communes dispose d'un droit de rétrocession unique à son profit de la parcelle concernée, aux conditions initiale de commercialisation, si dans le délai d'un an à compter de la notification de la présente délibération aucun travaux de construction de bâtiment n'était entrepris ou si le projet de l'entreprise ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain.

- **Désigne** Maître BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction du compromis de vente ainsi que de l'acte de vente, l'ensemble des honoraires étant porté à la charge de l'acquéreur.

- **Donne** pouvoir et mandate Monsieur le Président ou tous Clercs de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, afin de signer le compromis de vente, tous documents annexes correspondants ainsi que l'acte de vente

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS